Nations Unies S/PV.3905



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3905e séance
Mardi 14 juillet 1998, à 12 h 55
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Felicio
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	Mme Incera
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Slovénie	M. Žbogar
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1998/540)

98-85595 (F)

La séance est ouverte à 12 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1998/540)

Le Président (*interprétation du russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fernández (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, document S/1998/540.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/637, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1182 (1998).

Je donne la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Fernández (République centrafricaine) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1159 (1998) le 27 mars 1998 et créé la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), c'était à la fois un acte de foi et un défi. C'était la foi dans la capacité du Conseil de sécurité d'influer sur le cours des événements en Afrique dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, qui est la responsabilité principale du Conseil. C'était un défi aux autorités centrafricaines d'honorer les engagements énoncés dans la lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Président Patassé et d'aider le Conseil de sécurité à fournir une assistance à la République centrafricaine. Je crois pouvoir dire sans craindre d'être contredit qu'aussi bien le Conseil que les autorités centrafricaines ont bien joué leurs rôles respectifs.

Le déploiement de la MINURCA dans les délais impartis par la résolution 1159 (1998) est un record dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et montre ce qu'il est possible de réaliser lorsque le bénéficiaire des mesures du Conseil de sécurité s'engage en faveur d'un processus pacifique. C'est aussi, il faut le dire, un témoignage de dévouement de la part du Secrétaire général et de son personnel, qui n'ont épargné aucun effort et ont fait usage de tous les moyens personnels dont ils disposaient pour veiller à ce que le délai soit respecté. Qu'il me soit donc permis, au nom de mon gouvernement, d'exprimer ma sincère reconnaissance à notre Secrétaire général et à son Représentant spécial, qui a dirigé la MINURCA avec le talent auquel on peut s'attendre du diplomate et négociateur chevronné qu'il est.

La présence de la MINURCA dans notre pays, même si elle se limite à Bangui et à ses environs, a été un élément

déterminant dans le maintien de la paix et de la sécurité. Elle s'est également avérée indispensable pour la promotion de la confiance mutuelle entre toutes les parties dans le pays en vue de la préparation des prochaines élections législatives. C'est pour cette raison que le Gouvernement et le peuple centrafricains croient fermement qu'un élargissement du mandat de la Mission à l'ensemble du pays permettra d'étendre l'effet bénéfique de sa présence à tout le pays et d'accélérer ainsi le rétablissement de la paix, de la sécurité et du développement nationaux.

Il va sans dire que pour tout pays — et en particulier un pays comme la République centrafricaine, qui a connu les événements traumatisants de ces deux dernières années — la sécurité est indispensable si l'on veut que le peuple se prononce, dans le cadre d'élections libres et régulières, sur ceux qui doivent le représenter et reprenne les activités économiques qui amélioreront sa qualité de vie.

Dans ce contexte, l'assistance des Nations Unies est indispensable pour mettre en place une structure de sécurité assurant une paix durable bien après le départ de la Mission des Nations Unies. Cela suppose, comme élément essentiel, la création d'une armée bien disciplinée, multiethnique et professionnelle, tel que prévu dans les accords de Bangui.

Je crois utile d'indiquer que mon gouvernement fait tout pour assurer la concrétisation de l'engagement du Président Patassé en vue d'un système de gouvernance transparent et responsable, qui accélérera le rythme du développement économique national et encouragera nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à fournir l'appui indispensable dont le pays a besoin. Le Gouvernement d'unité nationale largement représentatif a pris des mesures pour améliorer les résultats des divers ministères, en particulier ceux chargés des finances et du développement économique. En fait, je peux dire avec satisfaction que la perception des revenus du Gouvernement a doublé au cours des 18 derniers mois. Nous espérons que les institutions de Bretton Woods, avec lesquelles nous sommes en négociation pour un appui à la balance des paiements et à l'ajustement structurel, encourageront ces efforts.

Le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter permettra de concrétiser l'espoir suscité chez notre peuple — et chez les autres Africains au niveau du continent — par l'intervention des Nations Unies en République centrafricaine, à savoir que l'Organisation n'a pas décidé par principe de réduire les problèmes africains à de simples consultations et débats sans lendemain. Cela confirmera le dévouement des membres du Conseil de sécurité quant au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité. L'action du Conseil en République centrafricaine ne concerne pas seulement ce pays mais toute la sous-région de l'Afrique centrale, qui a besoin d'une période de stabilité et de paix afin de contribuer pleinement au développement du continent africain. En aidant à promouvoir la démocratie en République centrafricaine par la participation des Nations Unies dans l'organisation des futures élections, le Conseil de sécurité favorisera la culture démocratique dans la sous-région. Mon gouvernement est déterminé à coopérer pleinement — comme il a commencé à le faire — avec la Commission électorale mixte et indépendante et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) afin que les élections aient lieu en toute sérénité et transparence.

Mon président est déterminé à ce que l'exemple des élections législatives encourage les Nations Unies à continuer d'aider au processus de démocratisation qui, comme l'ont montré d'autres exemples, n'est pas un événement ponctuel.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la République centrafricaine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.